

# J'ai gagné le procès que m'intentait le musulman Ghazli depuis la Turquie !

écrit par Christine Tasin | 27 octobre 2022





## **BREVE**

Je vous avais informés du dernier procès en cours (mais pas le dernier puisque j'ai été convoquée et entendue le mois dernier par la BRDP, brigade de répression de la délinquance à la personne, qui me poursuivait dans une affaire dite de « presse » susceptible de me conduire à la 17ème Chambre).

Voici le début de l'article que j'avais fait, en 2012 !!!

Mon procès avait lieu hier après-midi, à la 17 ème Chambre, une fois de plus, pour un article écrit en 2012 pour Riposte laïque, en réponse à [un droit de réponse](#) que Riposte avait accordé au dit Ghazli à qui plusieurs contributeurs de RL avaient dit son fait dans quelques articles que je n'avais même pas lus. Mais j'avais lu la réponse du quidam qui m'avait déplu, je l'ai écrit.

<https://ripostelaique.com/mourad-ghazli-est-un-militant-islamique-et-communautariste-deguise-en-syndicaliste.html>

On appréciera que le quidam porte plainte contre moi parce que

**je considère que l'on doit pouvoir critiquer l'islam, que critiquer l'islam n'est pas critiquer les musulmans sauf à rétablir le droit au blasphème, sauf à être un militant islamique.**

On s'amusera de voir que ce donneur de leçons aux Français vit actuellement en Turquie où il construit des immeubles « islamiquement corrects ». Il en est fier et fait moult vidéos.

Suite ici

<https://resistancerepublicaine.com/2022/09/03/depuis-la-turquie-le-musulman-ghazli-traine-christine-tasin-et-riposte-laique-devant-les-tribunaux-francais/>

Eh bien, les juges ont débouté Ghazli de toutes ses plaintes, relaxant et l'auteur de l'article incriminé, moi, et le directeur de publication de l'époque de Riposte laïque pour lequel j'avais écrit.

Je n'ai pas encore eu les attendus du procès, je ne connais donc pas les raisons pour lesquelles les juges ont débouté Ghazli. Cela fait partie des améliorations dans le fonctionnement de la justice. Avant, le jour même où le tribunal communiquait les résultats d'un procès, le greffier communiquait à l'avocat le « brouillon » des attendus qui lui étaient transmis par fax ou courriel très vite. A présent c'est interdit, l'avocat doit aller exprès au greffe, attendre des plombes, justice surchargée oblige, pour avoir le papier... Résultat des courses, je n'ai aucun attendu des derniers procès qui m'ont été faits.

Il faut néanmoins reconnaître que me traîner au tribunal pour avoir écrit que Ghazli est un militant islamique et communautariste alors que le bonhomme vit en Turquie où il construit des immeubles islamiquement corrects où les piscines réservées aux femmes sont soigneusement à l'abri de tout regard, ça la fout mal !

On tape suffisamment souvent sur la justice de Dupond-Moretti pour avoir le plaisir de constater malgré tout de temps en temps l'indépendance des juges et leur honnêteté.